



Conseil québécois
du commerce de détail

Mémoire du Conseil québécois du commerce de détail

**Présenté dans le cadre
des consultations prébudgétaires 2021-2022 du
ministère des Finances du Québec**

29 janvier 2021

À propos du Conseil québécois du commerce de détail

Créé en 1978, le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) a pour mission de représenter, promouvoir et valoriser ce secteur au Québec et de développer des moyens pour favoriser l'avancement de ses membres. Le CQCD est le plus important regroupement de détaillants au Québec. Il représente un secteur économique comptant plus de 45 000 établissements commerciaux répartis dans toutes les régions du Québec. Le commerce de détail génère plus de 480 000 emplois dans la province, ce qui en fait le deuxième plus important employeur du Québec.

Table des matières

1. Impacts de la COVID-19 sur le commerce de détail	3
1.1 Impact sur les ventes et le PIB	3
1.2 Impact sur les canaux de vente	4
1.3 Impact sur l'emploi	4
1.4 Impact des mesures de soutien gouvernemental	5
2. Pour une relance durable du commerce de détail	5
2.1 Le gouvernement doit soutenir la transformation et la performance numériques des commerces	5
2.2 Le gouvernement doit supporter la transition de notre économie vers un modèle d'économie circulaire	8
3. Autres recommandations essentielles à la relance du commerce de détail	9
3.1. Combattre l'érosion fiscale due au commerce en ligne transfrontalier et l'iniquité fiscale subie par les commerçants	9
3.2. Pour une action concertée visant la réduction des frais de transaction des cartes de crédit à 0,5 %	10
3.3 La nécessaire évolution des taxes foncières et des baux commerciaux	10
4. Conclusion et recommandations	11

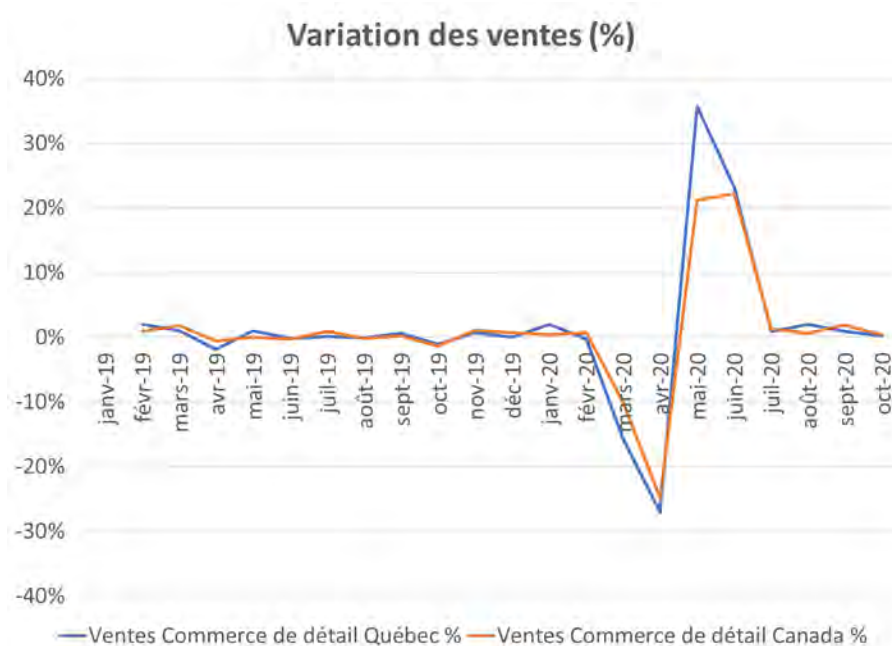
Le commerce de détail constitue un secteur névralgique de l'économie québécoise. L'actuelle pandémie a particulièrement affligé nos commerçants. La première section de ce mémoire aborde les impacts de la COVID-19 sur le secteur, mettant en évidence des enjeux connus, mais considérés maintenant urgents, si nous souhaitons une relance durable en W. Les sections suivantes proposent des recommandations spécifiques permettant d'améliorer la performance de nos détaillants, contribuant ainsi à la relance durable de l'économie québécoise.

1. Impacts de la COVID-19 sur le commerce de détail

1.1 Impact sur les ventes et le PIB

La pandémie de COVID-19 a fondamentalement modifié la progression annuelle des ventes du commerce de détail.

Elle a provoqué une chute de 36 % du PIB du commerce de détail au Québec au printemps 2020. Entre février et mai 2020, le Québec a vu ses ventes au détail chuter de 4,3 milliards de dollars, en baisse de 38,5 % par rapport à février et de 36,8 % versus avril 2019. La reprise des ventes, dès le mois de mai, a permis un redressement en V, donnant ainsi lieu à une récupération, au cours de l'été, de l'essentiel du déficit des ventes du printemps. Malheureusement, l'incertitude face à la deuxième vague à l'automne 2020 a provoqué un nouveau plongeon, accentué depuis le confinement.



Les dernières données publiées, basées sur les ventes d'octobre, indiquaient que parmi les vingt secteurs du commerce de détail au Québec, la moitié, représentant plus de 60 % de l'industrie, enregistraient une hausse des ventes. Quatre d'entre eux observaient même des hausses supérieures à 10 % : les marchands de matériaux de construction et de fournitures de jardinage (+ 15,5 %), les dépanneurs (+ 11 %), les magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres (+ 10,5 %) et les supermarchés (+ 10,1 %). Toutefois, les secteurs de l'habillement (vêtements, chaussures et bijoux), de l'automobile (concessionnaires d'automobiles neuves et usagées, stations-service, etc.) et des

articles de maison (meubles, accessoires de maison et appareils électroniques et ménagers) enregistraient une diminution significative de leurs ventes, respectivement de 20,9 %, 14,3 % et 3,9 %¹.

Plus préoccupant encore, un sondage du CQCD réalisé ce mois-ci démontre que les commerçants considéraient que nous étions au pire de la crise, que l'inquiétude d'aller en magasin avait augmenté de 44 % et, de manière corollaire, que le plaisir de magasiner avait diminué de 28 %. En moyenne, 48 % des personnes sondées affirmaient avoir dépensé moins pour les Fêtes 2020, alors que la fermeture d'après les Fêtes a rendu impossible la liquidation des stocks².

1.2 Impact sur les canaux de vente

Si les ventes totales du secteur du détail ont compensé les pertes du printemps, ce qui marque le plus est la transformation des canaux de vente. En effet, lors de la première vague, les ventes en ligne progressaient de 126,5 % au Canada entre février et avril 2020³. Au 31 octobre, les ventes sur le Web avaient augmenté de 1,4 milliard de dollars ou 91,7 % par rapport à leur niveau en février 2020 et correspondaient à 5,41 % des ventes totales du commerce de détail au Canada.

Bien qu'il soit trop tôt pour connaître les statistiques d'achat en ligne pour la période des Fêtes, il y a fort à parier que la proportion des ventes sur le Web avoisinera le sommet historique de 10,4 % expérimenté en avril dernier.

En plus de provoquer un changement rapide et important au niveau des canaux de vente, la pandémie a également eu un impact déterminant sur les habitudes d'achat des consommateurs québécois. En effet, un nombre élevé d'entre eux a pris l'habitude d'acheter sur des sites en ligne étrangers, les commerçants au Québec accusant un important retard dans la vente sur le Web. Comme ces consommateurs auront acquis de nouvelles habitudes et auront goûté à la performance de ces grands joueurs étrangers, il sera encore plus difficile pour les commerçants d'ici de rivaliser avec ces derniers et de ramener et accroître leur clientèle.

1.3 Impact sur l'emploi

Au cours de la première vague, le niveau d'emploi des commerçants au Québec s'est contracté de 131 900 emplois ou 24,8 % entre février et avril 2020⁴. Dès août 2020, le niveau d'emploi était revenu au niveau d'avant février 2020, alors que le secteur faisait face à un taux de vacance deux fois plus élevé que le reste de l'économie, notamment à cause de la PCU⁵. Une partie des 22 000 postes vacants à l'automne a été comblée à temps pour le magasinage des Fêtes, ce qui a permis au secteur de terminer l'année avec 678 700 emplois au total, soit une progression de 13 800 emplois ou 2,3 % par rapport à la même date en 2019. Le deuxième confinement d'après les Fêtes risque d'amenuiser grandement la vigueur de l'emploi des commerces.

¹ Martin Comeau, *Analyse de l'évolution mensuelle des ventes au détail au Québec*, Consultations Libera Mutatio, décembre 2020, selon les données de ventes d'octobre 2020

² CQCD, *Baromètre CQCD*, janvier 2021, Orama Marketing; sondage réalisé auprès de 1 039 adultes du 4 au 13 janvier 2021

³ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2010007201>.

⁴ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410035501>

⁵ Détail Québec, *L'impact de la pandémie sur le commerce de détail au Québec*, novembre 2020.

1.4 Impact des mesures de soutien gouvernemental

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail (Détail Québec) a sondé ses membres sur l'utilisation des programmes de soutien gouvernemental. La plupart des détaillants (54 %) auraient utilisé l'une ou l'autre des mesures s'adressant directement aux entreprises :

- 43 % ont profité de la Subvention salariale d'urgence du Canada;
- 19 % ont eu recours au soutien au loyer commercial;
- 10 % des entreprises ont utilisé le PACME⁶.

Le recours à ces programmes de soutien étant relativement faible, il y a lieu de se questionner sur la performance de ceux-ci à l'endroit des détaillants. Le CQCD croit qu'il est important que les différents niveaux de gouvernement fassent une analyse d'efficacité des programmes de soutien mis en place dans le cadre des première et deuxième vagues de confinement, afin d'identifier les mesures les plus pertinentes à mettre en œuvre.

De même, la relance durable du secteur nécessitera sans contredit un soutien supplémentaire. Il reste à voir si les commerçants seront en mesure de rebondir à nouveau après le confinement de la deuxième vague et, ainsi, permettre une relance en W. Derrière ces montagnes russes, il y a des drames humains qui nous interpellent tous et pour lesquels nous avons une responsabilité collective d'adopter les mesures nécessaires, afin d'assurer une relance durable pour 12 % des emplois au Québec.

2. Pour une relance durable du commerce de détail

2.1 Le gouvernement doit soutenir la transformation et la performance numériques des commerces

a. Amélioration de la productivité par des technologies performantes

À l'aube de la pandémie, Détail Québec estimait que seulement 36 % des détaillants réalisaient des ventes en ligne. Plusieurs initiatives numériques ont été déployées au cours des dernières années afin d'améliorer la présence en ligne des détaillants. Le programme de Virage numérique des détaillants du Québec, mis en place par le CQCD avec l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI), en est un exemple concret. Ce programme a contribué à l'établissement et au développement du commerce électronique de 1 325 détaillants du Québec, produisant un impact moyen net en ventes numériques projetées de 107 400 \$ par détaillant. Il a aussi provoqué des résultats positifs au niveau des ventes en boutique, des salaires et des emplois⁷. La Ville de Montréal a d'ailleurs lancé un programme similaire auprès de 400 commerces pour soutenir leur migration vers le Web⁸.

Bien que de telles initiatives soient intéressantes, elles sont malheureusement insuffisantes.

⁶ Ibid.

⁷ AppEco, CQCD, [Évaluation d'impact du Projet de Virage numérique des détaillants du Québec](#), juin 2020.

⁸ La Ville de Montréal, en collaboration avec le CQCD, a mis en place un programme de relance qui offre à 400 commerces montréalais de recevoir des services-conseils gratuits pour accélérer leur virage numérique.

Il importe maintenant d'améliorer la performance numérique de nos détaillants, afin qu'ils puissent contribuer à la relance économique du Québec. Le secteur du commerce de détail a le potentiel de devenir un joueur majeur dans ce que nous appelons la nouvelle économie, fondée à la fois sur le commerce numérique et, plus généralement, sur la consommation responsable. La vitalité économique de nos régions repose en grande partie sur de petits commerçants dispersés partout au Québec. En favorisant davantage le virage technologique, c'est un bassin potentiel de plus de 45 000 commerces de proximité qui apporteront un apport supplémentaire au secteur manufacturier québécois.

Il faut une reconnaissance, dans les programmes de transformation numérique, que c'est l'ensemble des processus d'affaires qui doivent être intégrés à ce nouveau canal de vente croissant. Ainsi, le gouvernement du Québec doit étendre l'accès au programme ESSOR⁹ du MEI pour le rendre plus accessible à des projets de moindre envergure, mais aussi, pour soutenir l'implantation de systèmes de gestion d'entreprise (ERP), de systèmes de gestion de la relation client (CRM), de systèmes de gestion logistique et d'optimisation du référencement Web, notamment. Ces initiatives contribuent à l'augmentation de l'achalandage, la maximisation de l'expérience client et la productivité des entreprises. Cette recommandation va dans le même sens que l'équipe du Panier Bleu, qui prône la mise en place d'un écosystème numérique québécois amélioré, et ce, dès 2021¹⁰.

De plus, afin d'accélérer notre performance numérique, ces investissements devraient bénéficier d'un amortissement accéléré. Ainsi, ces progiciels devraient être considérés comme un bien compris dans la catégorie 50 de l'annexe B du Règlement sur les impôts et la variable utilisée pour le calcul de l'ajout à la partie non amortie du coût en capital des biens de la catégorie devrait être maximale.

Recommandations :

- 1. Bonifier l'appui financier à la transformation et la performance numériques des commerces, qu'ils soient petits, moyens ou grands.**
- 2. Étendre l'accès au programme ESSOR du MEI pour permettre une plus grande performance en ligne et l'implantation de systèmes de gestion intégré de l'entreprise et de l'expérience client.**
- 3. Favoriser l'amortissement accéléré des investissements associés à l'amélioration de la performance numérique de nos détaillants.**

b. Une main-d'œuvre qualifiée pour relever le défi du numérique

La performance numérique suppose aussi un investissement dans le développement d'une main-d'œuvre qualifiée à court, moyen et long terme. Actuellement, 70 % des établissements commerciaux n'ont pas d'employé exclusivement dédié au commerce électronique. Les types de postes consacrés au commerce électronique rencontrés dans une plus grande proportion d'établissements sont ceux reliés à la gestion ou à la coordination, et les fonctions de spécialiste Web ou des réseaux sociaux. Près de la

⁹ <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-essor/programme-essor-volet-appui-aux-projets-dinvestissement/financement-offert-aux-entreprises-du-secteur-du-commerce-de-gros-et-de-detail/>

¹⁰ Rapport des Chantiers sur l'avenir du commerce de détail au Québec, *Propulser le commerce de détail au Québec*, janvier 2021.

moitié (46 %) des établissements à la recherche de main-d'œuvre en commerce électronique éprouveraient des difficultés à recruter des employés pour combler les tâches en gestion ou aux opérations du commerce électronique. Plus de la moitié (53 %) seraient à la recherche d'employés spécialisés ou dédiés au commerce numérique, et 41 % chercheraient des employés non spécialisés¹¹.

Ainsi, le CQCD propose d'intégrer au curriculum d'études secondaires une formation de base en numérique. Par ailleurs, il dénonce la volonté du ministère de l'Éducation d'abandonner le programme technique d'études collégiales en gestion du commerce de détail. Non seulement ce programme, avec 5 000 étudiants annuellement, mérite d'être maintenu, mais il gagnerait à se voir greffer un ou des modules sur les technologies numériques et le commerce électronique.

Le CQCD juge important de développer au Québec une « pépinière de talents », qui comblera les besoins des détaillants du Québec, qui peinent à combler les postes requérant des compétences numériques. Non seulement de tels postes sont rares, mais on constate une migration de la main-d'œuvre formée par le secteur vers d'autres secteurs d'activité économique, dont des entreprises spécialisées en jeux vidéo, qui profitent d'avantages fiscaux.

En fait, c'est tout le système d'éducation qui doit être repensé en ce sens, de façon à prévoir l'acquisition de connaissances numériques de base dès le secondaire et à travers l'ensemble des programmes académiques. Au fil de leurs emplois, ces jeunes travailleurs profiteront également de la formation en emploi et de l'expérience soutenue des entreprises. L'écosystème de la formation continue est déjà en place, avec les différents programmes mis sur pied par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et du Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail (Détail Québec).

D'ailleurs, le CQCD souhaite applaudir la récente injection de dix-neuf millions de dollars pour stimuler les carrières dans le secteur des TI¹². Il souhaite qu'une partie des fonds disponibles bénéficie au programme 42 Québec¹³, qui, fort de l'initiative et des treize années d'expérience de son homologue français, offre une formation gratuite de trois ans en informatique pour permettre aux personnes de dix-huit ans et plus d'accéder à une foule de métiers liés au numérique. L'augmentation du bassin de main-d'œuvre qualifiée en technologies de l'information est nécessaire à l'amélioration, à terme, de la productivité de nos détaillants.

Recommandations :

- 4. Prévoir l'acquisition de connaissances numériques de base dès le secondaire et à travers l'ensemble des programmes académiques.**
- 5. Maintenir le programme technique d'études collégiales en gestion du commerce de détail et y greffer un ou des modules sur les technologies numériques et le commerce électronique.**

¹¹ Détail Québec, [Diagnostic sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail 2020-2023](#) et [Commerce électronique : besoins de main-d'œuvre et de formation des détaillants du Québec \(2019\)](#).

¹² <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/emplois-prioritaires-au-quebec-le-ministre-jean-boulet-lance-une-offensive-majeure-de-19-m-pour-le-s/>

¹³ Voir www.42quebec.com ou pour en savoir plus sur le réseau international d'écoles : www.42.fr/un-reseau-international/

2.2 Le gouvernement doit supporter la transition de notre économie vers un modèle d'économie circulaire

a. Favoriser la production et la consommation responsables

Les membres du CQCD souhaitent prendre part activement à la mise en œuvre de l'économie circulaire et de l'écofiscalité au Québec. Même si, aujourd'hui, la survie du commerce prend le dessus sur plusieurs enjeux, ils seront prêts à participer à ce chantier pour conférer à notre relance un caractère durable.

La crise climatique actuelle nous impose de réagir rapidement et de prendre les bonnes décisions pour l'avenir et assurer une relance économique durable. À cet égard, le CQCD estime que les prochains programmes de soutien financier gouvernementaux devraient favoriser de nouveaux modèles d'affaires et supporter des initiatives axées sur la production et la consommation responsables.

Nous reprenons ici les propos de monsieur Daniel Normandin dans un article paru dans le journal *Le Devoir* le 13 janvier dernier :

« Le recyclage est la méthode la plus connue, mais c'est la dernière option », avertit Daniel Normandin, directeur du nouveau Centre d'études et de recherche intersectorielles en économie circulaire (CERIEC) de l'École de technologie supérieure. « Le recyclage, c'est quand vous avez épuisé les autres méthodes : l'écoconception, l'intensification de l'usage, la réutilisation, la revalorisation de la matière, la prolongation de la vie utile grâce à la réparation ou au reconditionnement », dit-il. « Et il y a la symbiose industrielle qui lie des industries d'une même région, de manière à ce que les résidus de l'une puissent devenir la matière première de l'autre ». ¹⁴

b. Favoriser l'économie de proximité et soutenir l'achat local

Le Panier Bleu a été créé par le gouvernement du Québec avec le but de dynamiser l'achat local et de favoriser les produits et entreprises d'ici. En mettant en place une plateforme qui permettait aux commerces d'avoir une vitrine auprès de la clientèle québécoise, le Panier Bleu a d'abord servi à mesurer l'intérêt de la population québécoise envers l'achat local. Un sondage Léger-Ig2 démontre que 28 % des Québécois affirment avoir augmenté leurs dépenses de produits locaux depuis mars 2020, 71 % disent acheter plus de produits locaux, alors que 75 % désirent s'alimenter davantage avec des aliments produits localement¹⁵. Il importe donc de se doter d'un identifiant commercial, à l'instar d'Aliments du Québec ou Meuble du Québec, et ce, afin d'orienter le client, car les consommateurs peinent encore à reconnaître la provenance de certaines bannières québécoises¹⁶.

Les Chantiers sur l'avenir du commerce de détail au Québec¹⁷ ont permis de réfléchir sur la transformation numérique des commerces québécois. Un certain nombre de constats troublants en émane.

¹⁴ <https://www.ledevoir.com/economie/593180/l-economie-autrement-pour-ne-pas-tourner-en-rond>

¹⁵ Léger & Ig2, *Le virage commercial – consommer pendant et après la pandémie*, sondage auprès de 4 015 Canadien(ne)s et 2 007 Québécois(e)s, 15 au 24 juin 2020.

¹⁶ Op. cit. note 2.

¹⁷ Op. cit. note 12.

D'abord, nos commerçants n'obtiennent pas une visibilité efficace sur le Web et deviennent rapidement dépendants de l'appétit publicitaire des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Il en découle aussi une perte de traçabilité des informations clients. Pour compétitionner les géants mondiaux du numérique, il est proposé de mettre en commun ou mutualiser l'ensemble de la chaîne de valeur du commerce de détail et de ses partenaires.

c. Favoriser le développement d'une chaîne logistique plus verte et équitable

Les commerçants font aussi face à des défis importants au chapitre de la logistique et de la livraison. Les tarifs des entreprises du genre Uber, DoorDash et Skip ont explosé, forçant même l'intervention du ministre de l'Agriculture. Avec la fermeture des commerces et l'accroissement des ventes en ligne, tout pointe vers une augmentation des commandes livrées chez le consommateur. Les frais de livraison sont en croissance chez les commerçants et une meilleure (auto)régulation du secteur serait souhaitable, afin de limiter les abus de position dominante ou, encore, le développement de nouvelles alternatives¹⁸. Par ailleurs, il devient urgent d'aborder la problématique entourant la logistique inversée, soit le retour de produits générés par le commerce en ligne et la gestion responsable de produits invendus.

Recommandations :

- 6. Accélérer le développement d'une économie circulaire au Québec, en favorisant notamment la production et la consommation responsables, l'achat local, ainsi que le développement d'une chaîne logistique plus verte et équitable.**
- 7. Les programmes de soutien financier gouvernementaux devraient favoriser de nouveaux modèles d'affaires et supporter des initiatives axées sur la production et la consommation responsables.**

3. Autres recommandations essentielles à la relance du commerce de détail

3.1. Combattre l'érosion fiscale due au commerce en ligne transfrontalier et l'iniquité fiscale subie par les commerçants

Les Canadiens sont friands d'achats en ligne. Selon l'Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet, 86 % des consommateurs canadiens affirment acheter des biens en ligne au Canada, 55 % ont acheté de marchands américains et 31 % d'autres pays étrangers¹⁹. Selon des estimations de eMarketer, 25 % à 50 % des achats en ligne par les Canadiens ont été réalisés auprès d'entreprises étrangères²⁰.

Il existe une iniquité majeure entre les détaillants canadiens, qui doivent percevoir toutes les taxes et tous les impôts, alors que les entreprises étrangères, sans places d'affaires au Canada, échappent à ces obligations fiscales. L'absence de taxes sur les transactions soulève un problème de concurrence induite, en plus de priver l'État d'entrées fiscales nécessaires à nos services publics. Les pertes fiscales associées au commerce en ligne transfrontalier sont estimées à 518 millions de dollars au Québec²¹.

¹⁸ Voir, entre autres, le pôle d'expérimentation en solutions de livraison urbaine à Montréal.

¹⁹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-28-0001/2018001/article/00016-fra.htm#mi-rs>. Voir aussi https://www.bdc.ca/en/documents/analysis_research/report_bdc_mapping_your_future_growth.pdf.

²⁰ <https://www.emarketer.com/content/in-canada-cross-border-shopping-has-always-been-popular-even-before-the-internet>

²¹ https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2020/05/cr_2020-07_e-commerce_et_fiscalite.pdf

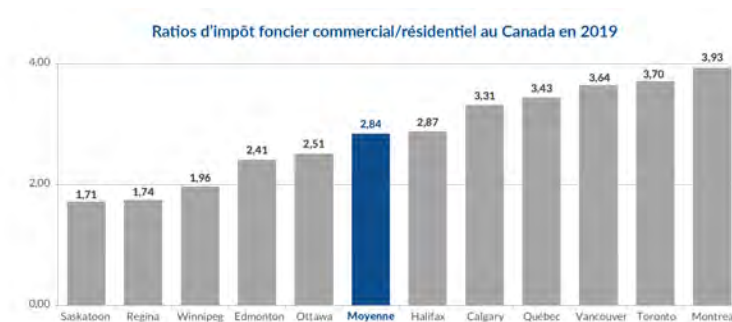
3.2. Pour une action concertée visant la réduction des frais de transaction des cartes de crédit à 0,5 %

Le commerce en ligne explose et les modes de paiement se transforment. Cela impose des dépenses supplémentaires importantes pour les commerçants, étant donné les frais de transactions exorbitants exigés par les émetteurs de cartes de crédit. Avec la pandémie, les ratios de transactions par carte de crédit augmentent en flèche et, conséquemment, les frais de transaction liés à l'acceptation des paiements par les commerçants. En effet, le plus récent Baromètre du CQCD démontre que les achats par carte de crédit, de débit et par l'entremise d'un téléphone intelligent ont augmenté respectivement de 49 %, 48 % et 56 % comparativement à la situation prévalant avant la pandémie²². Le CQCD croit urgent que le gouvernement du Québec, de par sa présidence du Conseil de la fédération en 2021, invite les provinces à faire pression sur le gouvernement fédéral pour limiter les frais de transaction par carte de crédit. Le taux d'interchange devrait être réduit pour l'ensemble des commerces au niveau européen, soit 0,5 %. Pareille mesure aiderait grandement les détaillants à bénéficier des liquidités nécessaires et d'une marge de manœuvre financière suffisante pour préserver les emplois et éviter les faillites imminentes.

3.3 La nécessaire évolution des taxes foncières et des baux commerciaux

Pour la plupart des détaillants, le bail commercial constitue bien souvent le poste de dépense le plus important. Que le local commercial soit situé dans un centre d'achats, sur une rue commerciale locale ou au centre-ville, les différentes contraintes de santé publique et le télétravail ont fondamentalement transformé les prémisses de l'entente contractuelle entre locataires et propriétaires fonciers. Ainsi les détaillants continuent à payer un loyer, fixé le plus souvent avant la crise sanitaire, et qui ne correspond plus à la réalité de l'achalandage d'aujourd'hui. Un rééquilibrage des termes des baux commerciaux est nécessaire avec les locateurs.

De même, il est indispensable que les administrations municipales revoient le rôle d'imposition foncière ou, encore, réduisent les taxes foncières imposées aux détaillants. Certes, le report du paiement des taxes a été bienvenu, mais il faut convenir qu'il ne prend pas en considération la diminution de l'achalandage. De plus, il faut rappeler que le taux de taxation des immeubles non résidentiels est plus de deux fois et jusqu'à quatre fois plus élevé que celui imposé au secteur résidentiel²³.



²² Op. cit. note 2

²³ Groupe Altus, *Analyse comparative des taux d'impôt foncier au Canada*, 2019.

Recommandations:

8. Mettre en commun ou mutualiser l'ensemble de la chaîne de valeur du commerce de détail et de ses partenaires, afin de soutenir l'achat local et de concurrencer les géants mondiaux du numérique.
9. Le gouvernement du Québec doit profiter de sa présidence du Conseil de la fédération pour combattre l'iniquité fiscale associée au commerce en ligne transfrontalier et forcer une réduction des frais de transaction par carte de crédit.
10. Le gouvernement du Québec et les municipalités doivent entreprendre une réforme de la fiscalité foncière, afin de corriger les iniquités et les impacts à moyen terme de la pandémie sur les centres-villes et grandes artères commerciales.

4. Conclusion et recommandations

Le CQCD souhaite contribuer à une relance en W pour l'ensemble des commerces de proximité du Québec. Il en va de la vitalité de nos artères commerciales et de nos villages. La pandémie a transformé fondamentalement l'environnement d'affaires et il importe que les gouvernements ajustent aussi leurs programmes de soutien et mesures fiscales, afin d'appuyer une relance durable dans le commerce de détail.

Recommandations :

1. Bonifier l'appui financier à la transformation et la performance numériques des commerces, qu'ils soient petits, moyens ou grands.
2. Étendre l'accès au programme ESSOR du MEI pour permettre une plus grande performance en ligne et l'implantation de systèmes de gestion intégrés de l'entreprise et de l'expérience client.
3. Favoriser l'amortissement accéléré des investissements associés à l'amélioration de la performance numérique de nos détaillants.
4. Prévoir l'acquisition de connaissances numériques de base dès le secondaire et à travers l'ensemble des programmes académiques.
5. Maintenir le programme technique d'études collégiales en gestion du commerce de détail et y greffer un ou des module(s) sur les technologies numériques et le commerce électronique.
6. Accélérer le développement d'une économie circulaire au Québec, en favorisant notamment la production et la consommation responsables, ainsi que le développement d'une chaîne logistique plus verte et équitable.
7. Les programmes de soutien financier gouvernementaux devraient favoriser de nouveaux modèles d'affaires et supporter des initiatives axées sur la production et la consommation responsables.

8. **Mettre en commun ou mutualiser l'ensemble de la chaîne de valeur du commerce de détail et de ses partenaires, afin de soutenir l'achat local et de concurrencer les géants mondiaux du numérique.**
9. **Le gouvernement du Québec doit profiter de sa présidence du Conseil de la fédération pour combattre l'iniquité fiscale associée au commerce en ligne transfrontalier et forcer une réduction des frais de transaction par carte de crédit.**
10. **Le gouvernement du Québec et les municipalités doivent entreprendre une réforme de la fiscalité foncière, afin de corriger les iniquités et les impacts à moyen terme de la pandémie sur les centres-villes et grandes artères commerciales.**